

DELIBERATION N° 02/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 14 mars 2023

Compte financier 2022

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 10 299,72 ETPT, dont 5 453,15 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 4 846,57 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 1 094 482 450 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 798 997 533 € personnel
 - 159 237 318 € fonctionnement
 - 110 370 405 € intervention
 - 25 877 193 € investissement
- 1 087 566 869 € de crédits de paiement dont :
 - 798 997 533 € personnel
 - 143 261 693 € fonctionnement
 - 114 237 499 € intervention
 - 31 070 143 € investissement
- 1 085 976 383 € de recettes
- - 1 590 486 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 6 821 126 € de variation de trésorerie (diminution)
- - 3 413 856 € de résultat patrimonial (perte)
- 24 670 259 € de capacité d'autofinancement
- - 7 531 167 € de variation de fonds de roulement (diminution)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de l'exercice et le report à nouveau créditeur (compte 110) en apurement du report à nouveau débiteur (compte 119) et le reliquat en réserves (compte 10682).

Les modalités de cette affectation sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Résultat et report à affecter	
Résultat net de l'exercice déficitaire (compte 129)	- 3 413 855,63 €
Report à nouveau débiteur (compte 119)	- 5 536 650,30 €
Total	- 8 950 505,93 €
Affectation du total du résultat net et du report à nouveau	
Report à nouveau créditeur (compte 110)	5 832 046,40 €
Prélèvement sur les réserves facultatives de l'établissement (10682)	3 118 459,53 €

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Nombre de votants : 29

Pour : 20

Contre : 5

Abstention : 4

Fait à Paris, le 14/03/2023

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE

Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr